



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

PRISON CENTRALE DE YAOUNDE  
YAOUNDE CENTRAL PRISON



# RECAJUD

Renforcement des  
capacités de la société  
civile camerounaise pour  
l'accès à la justice des  
personnes en détention



**Avocats Sans Frontières France** est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour mission de :

- Favoriser l'accès au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées
- Défendre toute personne privée d'une défense libre et indépendante ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme menacés ou violentés dans l'exercice de leur fonction
- Renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits de l'Homme (société civile et acteurs du système judiciaire).

## LE CONTEXTE

De manière générale, le système législatif camerounais offre un cadre plutôt protecteur en ce qui concerne les droits de l'Homme. Ce cadre a été renforcé en 2007 avec l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale et des dispositions relatives aux conditions de détention, qui offrent une protection accrue : habeas corpus, restriction des cas de garde à vue et de détention provisoire ; et l'adoption d'une loi portant organisation de l'assistance judiciaire en 2009. Concernant l'accès à la justice et les conditions de détention, le Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme au Cameroun (2015-2019) entend œuvrer vers un renforcement du respect des droits des personnes détenues. Dans le but de lutter contre le surpeuplement des prisons et les mauvaises conditions de détention, la loi 2016-7 du 12 juillet 2016 a introduit les peines alternatives dans le Code Pénal camerounais, mais la loi est donc inapplicable dans les faits.

Cependant, la situation des plus vulnérables notamment les personnes LGBTI, les femmes et les mineurs reste préoccupante.

RECAJUD vise à renforcer les capacités des membres de la chaîne judiciaire dans la protection et la prise en charge des personnes privées de liberté, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, et à promouvoir la mise en application des peines alternatives.



### **Le projet RECAJUD se décline donc en deux axes d'intervention principaux :**

- **Promotion des droits des détenus et prise en charge des cas les plus emblématiques** (absence de mandat de dépôt, dépassement de la durée de la détention provisoire, personnes discriminées, etc.)
- **Promotion de l'application effective des peines alternatives**

## ACTIONS MENÉES

- **Formation des acteurs de la chaîne pénale** aux règles garantissant les droits des personnes privées de liberté, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité
- **Assistance juridique gratuite aux détenus les plus vulnérables**
- **Consultations juridiques gratuites** au sein des prisons et prise en charge de cas
- **Tables rondes sur l'accès à la justice et les peines alternatives** pour les personnes privées de liberté
- **Plaidoyer auprès des autorités** pour la signature du décret d'application et/ou l'application effective des peines alternatives
- **Campagne de sensibilisation** sur les droits des personnes privées de liberté

Le projet sera mis en oeuvre à Bafoussam, Bamenda, Douala, Limbe et Yaoundé et aura une durée de 18 mois.



## LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

Le Réseau camerounais des organisations des droits de l'Homme (RECODH) et ASF Cameroun sont associés à la mise en oeuvre du projet RECAJUD. Le Centre de Crise et de Soutien (CDCS), en collaboration avec l'Ambassade de France au Cameroun, soutient le projet.





**AVOCATS SANS FRONTIÈRES**  
France

**ADRESSE :**

**8 RUE PRIEURÉ  
31000 TOULOUSE**

**TÉLÉPHONE :**

**+33 (0)5 34 31 17 83**

**E-MAIL :**

**INFO@AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG**

**SITE INTERNET :**

**WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG**

**SUIVEZ NOUS SUR : @ASFFRANCE**

